

Commune de
MONEIN


Plan Local d'Urbanisme

Document graphique : Le bourg ECH : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal
Maison des Communes - Rue Auguste Renoir - BP 609 64006 PAU CEDEX
Tel 05 59 90 18 28 - Télécopie 05 59 84 84 47 - Courriel service.urbanisme@gagp64.fr

Evaluation environnementale du PLU :
SARL RIVERSE ENVIRONNEMENT - 32, rue du préche - 33130 BEGLES
Tel 05 56 49 59 78 - Télécopie 05 56 49 68 39 - Http : / / riverse-environnement.fr



Légende

----- Limite communale
----- Limite de zone du PLU

UA Les zones UA et UP délimitent des quartiers à protéger (en application de l'article L.123-1-6 (7°) du Code de l'urbanisme). Dans ces zones, les orientations sont soumises à une autorisation prévue à l'article L.421-3 du Code de l'urbanisme.

UP Emprise au sol maximale des nouveaux bâtiments (zone UP)

Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1 du Code de l'urbanisme

Espace boisé et Immeuble protégés délimités en tant qu'éléments de paysage, à protéger, à mettre en valeur ou à réqualifier au titre de l'article L.123-1-6 (7°) du Code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS AUX INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET AUX ESPACES VERTS (AU TITRE DU R.123-11 DU CODE DE L'URBANISME)

DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	DESTINATION	COLLECTIVITE, SERVICE OU ORGANISME PUBLIC BENEFICIAIRE
1	Cimetière	Commune
2	Aménagement de voirie, aménagement paysager	Commune
3	Aménagement de voirie, aménagement paysager	Commune
4	Aménagement de voirie	Commune
5	Aménagement de voirie	Commune
6	Aménagement de voirie	Commune
7	Aménagement de voirie	Commune
8	Aménagement de voirie	Commune
9	Aménagement de voirie	Commune
10	Aménagement de voirie	Commune
11	Aménagement de voirie	Commune
12	Aménagement de voirie	Commune

EMPLACEMENT RESERVE DESTINE A LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS, DANS LE RESPECT DES OBJECTIFS DE NOTRE POLITIQUE AU TITRE DU R.123-15 DU CODE DE L'URBANISME

DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	NATURE DU PROGRAMME	COLLECTIVITE, SERVICE OU ORGANISME PUBLIC BENEFICIAIRE
A	Programme comprenant des logements destinés en totalité à de modestes besoins locatifs (selon les catégories de logements visées dans le titre III de la partie 130-0 du Code de la construction et de l'habitation)	Commune